

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
01	Législatif et exécutif	
011	Législatif	
0110	Législatif	Assemblée communale, conseil général, parlement communal, assemblée des délégués, votations et élections, bureau électoral, commission financière, commissions permanentes et commissions ad hoc, honoraires vérification des comptes, honoraires organe de révision, financement des partis.
012	Exécutif	
0120	Exécutif	Conseil communal, comité de direction, commissions de l'exécutif (pour autant qu'elles ne relèvent pas d'une autre fonction), promotions civiques.
02	Services généraux	
021	Administration des finances et des contributions	
0210	Administration des finances et des contributions	Administration des finances, frais de perception d'impôts, amendes fiscales, provision pour la perception d'impôts, frais bancaires et postaux. Frais de poursuites: fonction concernée par la transaction.
022	Services généraux, autres	
0220	Services généraux, autres	Secrétariat communal, office du personnel, administration des constructions, commission des constructions, secrétariat des constructions (police des constructions: voir fonction 1400), protection des données (s'il s'agit d'un service transversal), informatique, centre de traitement des données, centrale du matériel, archives communales, recensement, assurances (s'il s'agit d'un service transversal), redevance radio-TV, gérance immobilière (si ce service gère à la fois des biens-fonds du patrimoine administratif et des biens-fonds du patrimoine financier; sinon: fonction concernée).
029	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	Tâches dans le domaine des immeubles administratifs qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	Bâtiments administratifs, maison communale, salle communale, bâtiments polyvalents (sauf en cas de fonction précise), tous les autres bâtiments publics, pour autant qu'ils ne relèvent pas d'une autre fonction. Loyers de bureaux (sauf en cas de fonction précise).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	
11	Sécurité publique	
111	Police	
1110	Police	<i>Police communale, police cantonale, police des lacs, services de sûreté, services de garde, Securitas, contrôle des chiens, contrôle des bateaux, bureau des objets trouvés.</i>
112	Sécurité routière	
1120	Sécurité routière	<i>Réglementation et contrôle du trafic routier, police routière, contrôle des cycles, comptage du trafic, amendes de stationnement (sécurité dans l'aviation: voir fonction 6320).</i>
12	Justice	
120	Justice	
1200	Justice	<i>Justice de paix, service juridique communal.</i>
14	Questions juridiques	
140	Questions juridiques	<i>Frais administratifs pour police des constructions, contrôle des habitants, office de l'état civil, curatelles, police des étrangers, office des poursuites, office des faillites, vérificateur des poids et mesures, cadastre et mensuration officielle, bureau de l'égalité, consultation juridique, protection des locataires, droits politiques, naturalisations, affichage, marchés, poids publics. Ne sont pas compris: frais d'application des mesures, p.ex. pour la protection de l'enfant (544) ou la protection de l'adulte (545).</i>
1400	Questions juridiques (en général)	<i>Police des constructions, contrôle des habitants, office de l'état civil, police des étrangers, office des poursuites, office des faillites, vérificateur des poids et mesures, cadastre et mensuration officielle, bureau de l'égalité, consultation juridique, protection des locataires, droits politiques, naturalisations, affichage, marchés, poids publics.</i>
1402	Protection de l'enfant et de l'adulte	<i>Frais administratifs de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Non compris: frais d'application des mesures APEA sous 544 Protection de l'enfant ou 545 Protection de l'adulte.</i>
15	Service du feu	
150	Service du feu	<i>Services du feu locaux et régionaux, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, surveillance du feu, police du feu, contrôle des stocks de foin, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 7101), réservoir d'eau d'extinction, taxes d'exemption.</i>
1500	Service du feu (en général)	<i>Service du feu communal, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, surveillance du feu, police du feu, contrôle des stocks de foin, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, hydrantes (pour autant qu'elles ne relèvent pas de la fonction 7101), réservoir d'eau d'extinction, taxes d'exemption.</i>
1506	Service du feu, organisation régionale	<i>Services du feu régionaux (associations intercommunales, contrats d'affiliation).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
16	Défense	
161	Défense militaire	
1610	Défense militaire	<i>Stands de tir, installations de tir, tirs obligatoires, chef de section, quartier-maître local, inspection des chevaux, cantonnement de troupes, recrutement, inspections, libération des obligations militaires, associations militaires.</i>
162	Défense civile	<i>Gestion des activités et des prestations de défense civile (protection civile notamment); élaboration de plans en cas de catastrophe; organisation d'exercices avec le concours d'institutions civiles et de la population civile; prestations opérationnelles ou soutien des forces de défense civile.</i>
1620	Protection civile (en général)	<i>Organisations de protection civile, cours, matériel de la protection civile, constructions de la protection civile, subventions aux abris de la protection civile (stockage obligatoire: voir fonction 8500).</i>
1621	Etat-major communal de conduite	<i>Organe communal de conduite (ORCOC).</i>
1626	Organisations régionales de protection civile	<i>Organisations régionales de protection civile (associations intercommunales, contrats d'affiliation).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
2	FORMATION	
21	Scolarité obligatoire	
211	École primaire I	
2110	École enfantine	1H-2H: Cycle I de l'école primaire qui regroupe les deux années d'école enfantine. Fonctionnement général de l'école, soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190)
212	École primaire II	
2120	École primaire	3H à 8H: Fonctionnement général de l'école primaire, soutien pédagogique ambulatoire, soutien aux élèves à haut potentiel (hp, surdoués) et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, activités créatrices sur textiles, devoirs surveillés, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190)
213	École du cycle d'orientation	
2130	École du cycle d'orientation	9H-10H-11H: Fonctionnement général de l'école secondaire, soutien pédagogique ambulatoire, soutien aux élèves à haut potentiel (hp, surdoués) et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à horaire continu ou à journée continue, laboratoire de langues, classes préprofessionnelles, 10e année scolaire, année préprofessionnelle, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, activités créatrices sur textiles, devoirs surveillés, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs: voir fonction 2180; commissions et administration: voir fonction 2190).
214	Ecoles de musique	
2140	Ecoles de musique	Ecoles de musique au niveau du cycle obligatoire, subventions aux écoles de musique.
217	Bâtiments scolaires	
2170	Bâtiments scolaires	Bâtiments scolaires, salles de gymnastique, installations extérieures, autres bâtiments et locaux destinés principalement à l'enseignement (bâtiments du patrimoine financier, voir fonction 9630); administration, construction, exploitation et entretien de bâtiments scolaires.
218	Accueil de jour	
2180	Structures d'accueil extrascolaire	Accueil d'enfants et d'adolescents, y compris pour les repas, dans le cadre de l'école obligatoire (p. ex. écoles à horaire continu ou à journée continue [sans les charges liées à l'enseignement], service d'accueil d'élèves, pause de midi surveillée ou cantines, encadrement pendant les heures marginales, parents de jour), subventions en faveur de telles offres (garderies et crèches: voir fonction 5451).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	Tâches dans le domaine de la scolarité obligatoire (21) qui ne peuvent pas être rattachées à une fonction spécifique, y.c. les transports scolaires.
2190	Direction et administration des écoles	Autorité scolaire, commission scolaire, commission de l'école enfantine, direction d'école (sans l'enseignement), administration des écoles, secrétariat scolaire, administration du patrimoine scolaire, conseil des parents. Subdivision possible: 2190 direction d'école, 2191 administration des écoles.
2192	Bibliothèque scolaire	Bibliothèque propre à l'école (si elle ne relève pas de la bibliothèque communale sous 3210).
2193	Manifestations scolaires	Manifestations non attribuées à une seule classe, activités culturelles scolaires et extrascolaires, participation à Culture & Ecole.
2194	Sport scolaire facultatif	Sport scolaire facultatif, subventions en faveur du sport scolaire facultatif dans le cadre de la scolarité obligatoire; le sport scolaire obligatoire est comptabilisé dans les degrés scolaires respectifs.
2195	Transports scolaires	Transports d'élèves, contributions aux frais d'abonnements, patrouilleurs scolaires, bus scolaires.
2199	Scolarité obligatoire, autres	Service social et service psychologique des écoles, coût d'exams, . Toutes tâches liées à l'école obligatoire non mentionnées ailleurs
22	Ecoles spécialisées	
220	Ecoles spécialisées	
2200	Ecoles spécialisées	Ecoles d'enseignement spécialisé pour handicapés selon la législation cantonale. Ecoles de logopédie, écoles de pédagogie curative, encadrement, placements. Soutien pédagogique ambulatoire, classes d'accueil, cours de français ou d'allemand langue seconde, classes spéciales ou à effectif réduit, cours d'appui, logopédie, psychologie et psychomotricité, thérapies: voir fonctions 2110, 2120, 2130.
23	Formation professionnelle initiale	
230	Formation professionnelle initiale	
2300	Formation professionnelle initiale	Taxes de cours ou écolages et subventions aux écoles professionnelles (formation en agriculture, formation dans les arts et métiers, formation commerciale, formation paramédicale), bourses aux élèves, coûts des écoles professionnelles propres.
29	Formation, autres	
291	Administration	
2910	Administration	Gestion opérationnelle ou soutien à la formation, ainsi que coordination et monitoring de l'ensemble des politiques scolaires, des plans, des programmes et des budgets (administration de la scolarité obligatoire: voir fonction 2190, bâtiments scolaires: voir fonction 2170); directions d'écoles.
299	Formation, non mentionné ailleurs	
2990	Formation, non mentionné ailleurs	Orientation professionnelle, sociétés d'école, sociétés éducatives, formation des adultes, université populaire, perfectionnement en économie familiale, tous les cours de formation continue suivis après la scolarité obligatoire.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	
31	Héritage culturel	
311	Musées et arts plastiques	
3110	Musées d'art	<i>Promotion culturelle, musée local, musée d'art, acquisitions d'objets d'art.</i>
3111	Arts visuels et plastiques	<i>Aide aux artistes, photographes, sculpteurs, peintres, designer; installations. Multimédia et vidéo: voir position 3311.</i>
312	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	
3120	Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	<i>Etudes archéologiques, fouilles, restauration, monuments d'art et d'histoire, châteaux et châteaux forts, protection du patrimoine, protection des biens culturels, conservation des sites construits, chapelles, bâtiments protégés du patrimoine administratif.</i>
32	Culture, autres	
321	Bibliothèques et littérature	
3210	Bibliothèque publique	<i>Bibliothèque communale, société de lecture. Promotion ou soutien des sociétés de lecture, de salons du livre, écrivains et organisations. Bibliothèque scolaire: voir 2192.</i>
3211	Littérature et éditions	<i>Édition de livres patrimoniaux, de fiction, d'histoire locale.</i>
3212	Archives patrimoniales	<i>Administration, gestion opérationnelle, entretien ou soutien d'archives historiques ou littéraires (manuscrits, chroniques, etc.). Archives communales: dans la fonction 022 Administration communale.</i>
322	Musique et théâtre	<i>Aide aux artistes, aux organisateurs, institutions et associations; festival, saison culturelle.</i>
3220	Musique instrumentale	<i>Orchestre, société de musique, musique actuelle; Jeunesse et Musique, camps musicaux (hors scolaires).</i>
3221	Musique chorale et chant	<i>Société de chant, chœur, chanson; Jeunesse et Musique, camps musicaux (hors scolaires).</i>
3222	Théâtre	<i>Théâtre, compagnie de théâtre.</i>
3223	Danse	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3224	Cirque	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3225	Opéra et comédie musicale	<i>Activités culturelles en lien.</i>
3226	Folklore et traditions	<i>Traditions vivantes, patrimoine culturel immatériel (patois, dentelle, costumes, etc.).</i>
3229	Arts de la scène, autres	<i>Salle de spectacles, festival interdisciplinaire, performance.</i>
329	Culture, non mentionné ailleurs	
3290	Culture, non mentionné ailleurs	<i>Culture locale, fête nationale, décoration du village, encouragement culturel non compris dans les fonctions 311, 321, 322, 331 ou 332; congrès, maison des congrès, salle des fêtes.</i>
3291	Commission culturelle	<i>Commission culturelle, jury.</i>
3292	Jardins et sentiers didactiques	<i>Jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
33	Médias	
331	Films et cinéma	
3310	Films et cinéma	<i>Films, salle ou festival de cinéma, culture cinématographique.</i>
3311	Vidéo et autres formes audiovisuelles	<i>Vidéo, autres formes de narration audiovisuelles, multimédia artistique, multimédia documentaire.</i>
332	Mass media	<i>Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet; (centrales des imprimés des collectivités publiques: voir fonction 0220; fourniture de matériel destiné aux tâches de formation: voir domaine d'activité 2).</i>
3320	Mass media (en général)	<i>Télévision, radio, presse, journal local, livres, multimédias.</i>
3321	Antennes collectives, télé réseau (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'antennes collectives et de télé réseaux propres pour la radio et la télévision, participation aux coûts d'installations exploitées en commun.</i>
34	Sport et loisirs	
341	Sport	
3410	Sport	<i>Champs de bouées, ports de plaisance, installations sportives, piscines en plein air et piscines couvertes, patinoires, saunas, cours de natation et de gymnastique (sans le sport scolaire), événements sportifs, parcours Vita (parcours de santé), Jeunesse+Sport, allées d'équitation, associations sportives et de tir (installations sportives liées à des institutions de formation: voir fonction 2170).</i>
342	Loisirs	
3420	Loisirs	<i>Espaces verts, parcs publics, pelouses de jeu et places de jeu Robinson, chemins pédestres, chemins de rive et aménagement des rives, service des parcs ou des espaces verts, jardins familiaux, places de camping, places de jeu, foyers de vacances, centres de loisirs. Jardins et sentiers didactiques: voir fonction 3292; loisirs liés à des institutions de formation: voir fonction 2170.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
4	SANTÉ	
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	
411	Hôpitaux	
4110	Hôpitaux	Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements dédiés au traitement hospitalier de maladies aiguës ou à l'exécution, en milieu hospitalier, de mesures médicales de réadaptation; hôpitaux, hôpitaux de soins généraux. Prestations d'intérêt général.
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	
4120	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements fonctionnant 24h sur 24 et accueillant des personnes pour un traitement ou une prise en charge résidentielle. Le séjour peut être motivé par des raisons médicales ou sociales et il dure en principe un certain temps; établissements médico-sociaux, foyers pour personnes âgées, homes médicalisés, maisons de convalescence, bains thermaux.
42	Soins ambulatoires	
421	Soins ambulatoires	
4210	Soins ambulatoires	Soins extrahospitaliers (maintien à domicile), moyens auxiliaires, aide familiale, sage-femme, centres de puériculture, sociétés de samaritains, Croix-Rouge suisse, repas à domicile (non subventionné).
422	Services de sauvetage	
4220	Services de sauvetage	Ambulances, police sanitaire, Rega (garde aérienne de sauvetage), secours sur l'eau.
43	Prévention	
431	Prévention d'alcool et de drogues	
4310	Prévention d'alcool et de drogues	Mesures prophylactiques et thérapeutiques; prévention de la toxicomanie, lutte contre l'alcoolisme, lutte contre la drogue et la toxicomanie, distribution contrôlée de drogues, centres de désintoxication, logements protégés à but thérapeutique.
432	Lutte contre les maladies, autres	
4320	Lutte contre les maladies, autres	Lutte contre les maladies, campagnes de vaccinations, radioscopies, subventions aux institutions (p. ex. ligue contre le cancer ou le rhumatisme).
433	Service médical des écoles	
4330	Service médical des écoles	Visites médicales des écoliers, médecin scolaire, dentiste scolaire, pharmacie scolaire, hygiène scolaire, hygiène dentaire, clinique dentaire scolaire.
434	Contrôle des denrées alimentaires	
4340	Contrôle des denrées alimentaires	Inspection des viandes, contrôle des champignons, contrôle des denrées alimentaires et de l'eau potable, inspecteur des denrées alimentaires.
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	Désinfections, mesures d'hygiène, commissions de santé publique, autorité sanitaire, information et conseils sanitaires, service d'urgence, transport de malades.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	
51	Maladie et accident	<i>Primes non versées sous 579.</i>
511	Assurance-maladie	
5110	Assurance-maladie	<i>Charges administratives liées à la réduction des primes d'assurance-maladie, sauf les réductions elles-mêmes.</i>
512	Réductions de primes	
5120	Réductions de primes	<i>Contributions destinées à prendre en charge une partie des primes d'assurance maladie et accidents obligatoires; réduction des primes d'assurance-maladie.</i>
513	Assurance-accidents	
5130	Assurance-accidents	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA) [sans les cotisations de l'employeur]; assurance-accidents.</i>
514	Assurance militaire	
5140	Assurance militaire	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 19 juin 1992 sur l'assurance militaire (LAM); assurance militaire</i>
52	Invalidité	
521	Assurance-invalidité AI	
5210	Assurance-invalidité AI	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (LAI); contribution des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur); AI.</i>
522	Prestations complémentaires AI	
5220	Prestations complémentaires AI	<i>Prestations complémentaires à l'AI (sans la réduction des primes d'assurance-maladie).</i>
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	<i>Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements destinés à loger, employer, prendre en charge et promouvoir les personnes invalides; foyers pour personnes invalides, centres de réinsertion dans la vie normale, ateliers protégés, subventions aux centres pour handicapés de la vue et aux associations de handicapés de la vue, d'invalides, de personnes cérébro-lésées, d'infirmités, de personnes atteintes de la poliomyélite, etc.</i>
524	Prestations aux invalides	
5240	Prestations aux invalides	<i>Prestations aux invalides non comprises dans les fonctions 5220 à 5230, assistance aux personnes invalides.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
53	Vieillesse et survivants	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	Agence AVS communale, contributions AVS des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur), cotisations des personnes sans activité lucrative.
532	Prestations complémentaires AVS	
5320	Prestations complémentaires AVS	Prestations complémentaires à l'AVS (sans la réduction des primes d'assurance-maladie).
533	Prestations aux retraités	
5330	Prestations aux retraités	Retraites, prestations aux retraités, rentes transitoires, indemnités pour les retraités.
534	Logements pour aînés (sans soins)	
5340	Logements pour aînés (sans soins)	Appartements pour personnes âgées (sans suivi médical ni soins); EMS et foyers pour personnes âgées: voir fonction 4120.
535	Prestations de vieillesse	
5350	Prestations de vieillesse	Prestations et contributions de vieillesse non comprises dans les fonctions 5310 à 5340, institutions d'aide aux personnes âgées (p. ex. Pro Senectute), etc.
54	Famille et jeunesse	
541	Allocations familiales	
5410	Allocations familiales	Allocations familiales selon les législations fédérale et cantonale (assurance-maternité: voir fonction 5420; allocations familiales dans l'agriculture: voir fonction 8170); caisses de compensation pour allocations familiales, allocations familiales.
542	Assurance-maternité	
5420	Assurance-maternité	Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) et à la législation cantonale: assurance-maternité.
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	Avance de pensions alimentaires, recouvrement de pensions alimentaires.
544	Protection de la jeunesse	
5440	Protection de la jeunesse (en général)	Mesures destinées à protéger les enfants et les adolescents. Offices des mineurs, secrétariats de la jeunesse, protection de la jeunesse, Pro Juventute, subventions à de telles institutions.
5441	Foyers pour enfants et adolescents	Foyers pour enfants et adolescents, maisons d'éducation, construction, gestion et entretien de foyers propres à la commune ou subvention en faveur d'autres foyers.
545	Prestations aux familles	
5450	Prestations aux familles (en général)	Centres de consultation conjugale et familiale, protection de la famille, aide à la famille, protection de l'adulte, subventions en faveur de l'encadrement d'enfants en bas âge.
5451	Structures d'accueil extrafamiliale de jour	Institutions offrant un encadrement professionnel des enfants, crèches et garderies, subventions en faveur de telles institutions; accueil extrafamilial de jour pour enfants non scolarisés, parents de jour. Accueil de jour en relation avec le domaine de la formation: voir fonction 2180.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
55	Chômage	
551	Assurance-chômage AC	
5510	Assurance-chômage AC	Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance chômage, LACI); contributions des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur); assurance-chômage (contributions, sans cotisations de l'employeur), assurance-chômage, AC.
552	Prestations aux chômeurs	
5520	Prestations aux chômeurs	Prestations individuelles aux chômeurs; assistance aux chômeurs, soutien aux chômeurs, salaires sociaux, aides aux chômeurs en fin de droit.
559	Chômage, non mentionné ailleurs	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	Administration et prestations dans le domaine du chômage; offices du travail, recherche de travail, services de l'emploi, mesures relatives au marché du travail, programmes d'intégration et d'occupation destinés aux chômeurs et aux chômeurs en fin de droit.
56	Logements sociaux	
560	Logements sociaux	
5600	Logements sociaux	Administration, construction, entretien et exploitation de logements sociaux; prestations de soutien telles qu'allocations de loyer, aides pour le logement (encouragement à la construction de logements: voir fonction 7900).
57	Aide sociale et domaine de l'asile	
571	Subsides, aides	
5710	Aide complémentaire à l'aide cantonale	Compléments communaux aux aides financières cantonales. Ne sont pas comprises: PC AI et AVS.
572	Aide matérielle	
5720	Aide matérielle légale	Soutien selon la législation cantonale en matière d'aide sociale; aide matérielle en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement, chômeurs en fin de droits (il est possible de tenir des comptes personnels en utilisant une numérotation continue).
5721	Aide matérielle à bien plaie	Aide matérielle à bien plaie en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement.
573	Politique en matière d'asile et de réfugiés	
5730	Politique en matière d'asile et de réfugiés	Prestations ou soutien dans le domaine de la politique en matière d'asile et de réfugiés; encadrement des requérants d'asile, aide aux réfugiés, promotion de l'intégration, rémunération des personnes encadrant les réfugiés, location de logements, contributions en faveur des requérants d'asile. frais de rapatriement.
579	Assistance, non mentionné ailleurs	
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	Tâches du domaine de l'assistance ne pouvant être rattachées à aucune fonction spécifique; service social régional, autorité sociale, commission des affaires sociales, secrétariat des affaires sociales, aide aux réfugiés, sociétés d'utilité publique, campagnes de ventes à prix réduits, Secours d'hiver, repas à domicile, contributions aux caisses-maladie pour personnes dans le besoin.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
59	Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	
591	Allocations pour perte de gain APG	
5910	Allocations pour perte de gain APG	<i>Administration, gestion opérationnelle ou soutien conformément à la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service militaire et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG); contributions des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur); allocations pour perte de gains (APG).</i>
592	Actions d'entraide dans le pays	
5920	Actions d'entraide dans le pays	<i>Prestations à vocation d'aide, parrainage de communes en difficulté dans le pays; prestations d'entraide bénévoles au profit d'autres cantons ou communes, parrainages d'autres communes, actions d'entraide dans le pays.</i>
593	Actions d'entraide à l'étranger	
5930	Actions d'entraide à l'étranger	<i>Contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.); contributions à l'aide au développement, aide humanitaire à l'étranger, actions d'entraide à l'étranger.</i>
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	
61	Circulation routière	
613	Routes cantonales	
6130	Routes cantonales	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes cantonales, non rattachés à la fonction 6120 (sécurité routière: voir fonction 1120).</i>
615	Routes communales	
6150	Routes communales	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes communales; routes communales, pavage, déblaiement de la neige, signalisation, éclairage des rues, numérotation des immeubles, installations piétonnières, pistes cyclables (sécurité routière: voir fonction 1120), décoration de routes, Robidog, toilettes pour chiens</i>
6155	Places de stationnement	<i>Places de stationnement, parkings couverts, parkings d'échange, Park&Ride, parcomètres, aires d'accueil pour gens du voyage.</i>
618	Routes privées	
6180	Routes privées	<i>Routes appartenant à des particuliers, pour autant qu'elles ne soient pas uniquement affectées à l'agriculture et à la sylviculture.</i>
619	Routes, non mentionné ailleurs	
6190	Routes, non mentionné ailleurs	<i>Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec des routes qui ne relèvent pas des fonctions 6110 à 6180; centre d'entretien (pour autant qu'il ne relève pas d'une autre fonction).</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
62	Transports publics	
621	Infrastructure de transports publics	
6210	Infrastructure de transports publics	<i>Infrastructures destinées au trafic ferroviaire (construction, entretien, acquisitions); infrastructure ferroviaire, subventions pour les gares et les lignes de chemin de fer, lignes de chemin de fer privées.</i>
622	Trafic régional et d'agglomération	
6220	Trafic régional et d'agglomération	<i>Contributions d'exploitation versées aux CFF et aux entreprises concessionnaires assurant le trafic régional; contributions au trafic régional et de transport au sein des agglomérations (p.ex. convention tarifaire).</i>
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs	<i>Tâches et contributions dans le domaine des transports publics (62) qui ne peuvent être rattachées à une fonction spécifique; taxis, cartes journalières des CFF.</i>
63	Trafic, autres	
631	Navigation	
6310	Navigation	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la mise en place et à l'entretien de réseaux de navigation; ports, navigation, subventions aux sociétés de navigation (quote-part à l'impôt sur les bateaux: voir fonction 9500).</i>
632	Aviation et navigation spatiale	
6320	Aviation et navigation spatiale	<i>Surveillance et édition de directives, administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation et à l'utilisation de réseaux et d'installations de trafic aérien; aéroports, navigation aérienne, sécurité de la navigation aérienne. développement de la navigation aérienne.</i>
633	Autres systèmes de transport	
6330	Autres systèmes de transport	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la construction et à l'entretien des autres systèmes de transport; chemins de fer de montagne, télésièges, téléskis, téléféries.</i>
634	Planification générale des transports	
6340	Planification générale des transports	<i>Autres tâches ne pouvant être rattachées à une fonction spécifique dans le domaine des transports; conception générale des transports, conception globale des transports.</i>
64	Télécommunications	
640	Télécommunications	
6400	Télécommunications	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à la mise en place, à l'extension, à l'amélioration, à l'exploitation et à l'entretien de réseaux de télécommunications (systèmes postaux, téléphoniques, télégraphiques ou sans fil, transmission par satellites); réseaux de communications, poste, services postaux.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
71	Approvisionnement en eau	
710	Approvisionnement en eau	<i>Administration ou soutien des activités ayant trait à l'approvisionnement en eau; mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement non commerciaux.</i>
7100	Approvisionnement en eau (en général)	<i>Fontaines publiques.</i>
7101	Approvisionnement en eau (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'équipements propres d'approvisionnement en eau, station d'approvisionnement STAP communale, hydrantes.</i>
7106	Infrastructures régionales d'approvisionnement en eau potable (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, STAP régionale.</i>
72	Traitement des eaux usées	
720	Traitement des eaux usées	<i>Construction, entretien, exploitation ou soutien de systèmes d'évacuation et d'installations de traitement des eaux usées.</i>
7200	Traitement des eaux usées (en général)	<i>Protection des eaux, toilettes publiques. Correction de cours d'eau: fonction 7410.</i>
7201	Traitement des eaux usées (communal)	<i>Installation, exploitation et entretien d'équipements d'assainissement, station d'épuration des eaux STEP communale, canalisations pour eaux usées, station de pompage des eaux usées.</i>
7206	Infrastructures régionales pour le traitement des eaux usées (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, STEP régionale.</i>
73	Gestion des déchets	
730	Gestion des déchets	<i>Mise en place, exploitation, entretien et extension de systèmes de collecte, de traitement et d'élimination des déchets.</i>
7300	Gestion des déchets (en général)	<i>Destruction ou incinération des cadavres d'animaux.</i>
7301	Gestion des déchets (communale)	<i>Décharges publiques, ordures ménagères, décharges à compartiments multiples, enlèvement du verre et des déchets encombrants, collecte séparée des déchets, huiles usées, ferraille, gravats, etc., participation aux coûts d'installations exploitées en commun, déchets verts, déchetterie.</i>
7306	Infrastructures régionales pour la gestion des déchets (collaborations intercommunales)	<i>Contributions aux infrastructures régionales, association intercommunale, entente intercommunale, déchetterie régionale.</i>
7307	Usine régionale d'incinération des ordures ménagères	<i>Installation, exploitation et entretien d'usines d'incinération des ordures ménagères, participation aux coûts d'usines exploitées au niveau régional ou cantonal.</i>
74	Aménagements	
741	Corrections de cours d'eau	
7410	Corrections de cours d'eau	<i>Réalisation, exploitation, entretien ou extension de corrections de cours d'eau; entretien des eaux publiques, correction des eaux, écluses, régulation des lacs.</i>
742	Ouvrages de protection, autres	
7420	Ouvrages de protection, autres	<i>Observation des glaciers, protection contre les avalanches, les chutes de pierres et les coulées de boue, reboisement en haute montagne.</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
75	Protection des espèces et du paysage	
750	Protection des espèces et du paysage	
7500	Protection des espèces et du paysage	Mesures et activités visant à protéger et à permettre la réimplantation d'espèces animales et végétales, à protéger et à reconstituer des écosystèmes et des biotopes, ainsi qu'à protéger et à reconstituer des paysages naturels ou semi-naturels; protection de la nature, protection du paysage, réserves naturelles, zones écologiques, mesures de protection, protection des espèces, étangs, biotopes, biodiversité, associations de protection de la nature. <i>narc: naturel</i>
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	
761	Protection de l'air et du climat	
7610	Protection de l'air et du climat	Mesures et activités visant à réduire les émissions atmosphériques ou la concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, ainsi que mesures et activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de gaz ayant une incidence négative sur la couche d'ozone stratosphérique; protection du climat, protection de l'air, émissions atmosphériques, contrôles des émanations de fumée, contrôles des chaudières à mazout.
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	
7690	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	Mesures et activités visant à protéger et à assainir le sol et les eaux souterraines (assainissement des sites contaminés), à protéger du bruit et des vibrations ainsi que du rayonnement (protection contre le bruit et les vibrations destinée uniquement aux travailleurs: voir fonction 8500), campagnes d'économie d'énergie, mesures d'économie d'énergie, label Cité de l'énergie. <i>Agenda 21</i> .
77	Protection de l'environnement, autres	
771	Cimetières, crématoires	Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, office des ensevelissements, commission des cimetières, frais d'enterrement, <i>entretien des cimetières, jardiniers de cimetières.</i>
7710	Cimetières, crématoires	Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, office des ensevelissements, commission des cimetières, frais d'enterrement, <i>entretien des cimetières, jardiniers de cimetières.</i>
7716	Cimetières, organisations régionales	Organisations régionales chargées des cimetières (syndicats intercommunaux, contrats d'affiliation).
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	
7790	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	Activités ayant trait à la protection de l'environnement et ne pouvant être rattachées à un domaine particulier; office de l'environnement.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
79	Aménagement du territoire	
790	Aménagement du territoire	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des polices des constructions, des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement régional, aménagement local, commissions d'aménagement, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements sans limites de revenus (construction de logements sociaux: voir fonction 5600).
7900	Aménagement du territoire (en général)	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; administration des polices des constructions, des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement régional, aménagement local, commissions d'aménagement, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements sans limites de revenus (construction de logements sociaux: voir fonction 5600).
7906	Groupement régional d'aménagement	Groupes régionaux d'aménagement (associations intercommunales, contrats d'affiliation).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	
81	Agriculture	
811	Administration, exécution et contrôle	
8110	Administration, exécution et contrôle	Administration, surveillance et édition de directives en matière d'économie agricole; administration (agriculture), office de l'agriculture, coopératives agricoles, expositions agricoles, recensement des exploitations agricoles.
812	Améliorations structurelles	
8120	Améliorations structurelles	Mesures visant à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques en zone rurale, soutien sous forme d'aides à l'investissement; améliorations structurelles dans l'agriculture, remaniements parcellaires, améliorations foncières, chemins agricoles, améliorations des conditions d'exploitation, vulgarisation agricole, recensement des exploitations agricoles, constructions rurales, acquisition de machines agricoles, crédits d'investissement
813	Améliorations de l'élevage	
8130	Améliorations de l'élevage	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de l'amélioration de l'élevage; surveillance et contrôle dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre les épizooties; production animale, élevage de bétail, contrôle sanitaire du cheptel, inspections du bétail, expositions de bétail, marchés de bétail, recensement fédéral du bétail, contrôle du lait, lutte contre les épizooties.
814	Améliorations de la production végétale	
8140	Améliorations de la production végétale	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de la production végétale; surveillance et contrôle dans le domaine de la production végétale; offices de la culture des champs, production végétale, arboriculture et viticulture, apiculture, vulgarisation en matière de sols et d'engrais, protection des plantes, lutte contre les parasites (feu bactérien).
815	Mesures économiques	
8150	Mesures économiques	Promotion des ventes de produits agricoles et amélioration des revenus agricoles; primes de culture, promotion de la commercialisation des produits agricoles. <i>Allocations familiales dans l'agriculture: sous 541</i>
817	Mesures sociales	
8170	Mesures sociales	Mesures d'accompagnement destinées à atténuer les conséquences sociales des changements structurels, telles que les prêts octroyés à titre d'aide aux exploitations paysannes, les prêts destinés à la conversion de dettes coûtant intérêts ou les aides à la reconversion à une profession non agricole; allocations familiales dans l'agriculture, prêts octroyés à titre d'aide aux exploitations agricoles, aide aux exploitations agricoles.
818	Economie alpestre	
8180	Economie alpestre	Agriculture de montagne, exploitation des alpages, construction et entretien en matière d'économie alpestre (PA).

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF
Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.
S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.
Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
82	Sylviculture	
820	Sylviculture	
8200	Sylviculture	Gestion opérationnelle ou soutien des travaux de reboisement, des contrôle des infestations et des maladies, de la lutte contre les incendies de forêt et de leur prévention, ainsi que des prestations ayant trait à l'extension des surfaces forestières; sylviculture, exploitation forestière, reboisement (ouvrages paravalanches: voir fonction 7420), remaniements de forêts, lutte contre les maladies de la forêt, lutte contre les incendies de forêt.
83	Chasse et pêche	
830	Chasse et pêche	
8300	Chasse et pêche	Pêche, primes de tir, protection des animaux et des oiseaux, prévention des dommages causés par la faune sauvage.
84	Tourisme	
840	Tourisme	
8400	Tourisme	Tourisme, office communal du tourisme, brochures publicitaires, timbres-réclame, etc.
8406	Tourisme régional	Tourisme, office régional du tourisme, contributions en faveur d'organisations régionales.
85	Industrie, artisanat et commerce	
850	Industrie, artisanat et commerce	
8500	Industrie, artisanat et commerce	Subventions dans le domaine économique, promotion économique, promotion de la place économique, promotion du commerce, industrie et artisanat, commerce, expositions d'artisanat, promotion des places d'apprentissage, protection des travailleurs, protection des consommateurs, approvisionnement économique du pays, stockage obligatoire, voie industrielle.
8506	Promotion économique régionale	Promotion économique régionale, contributions en faveur d'organisations régionales.
86	Banques et assurances	
860	Banques et assurances	
8600	Banques et assurances	Participation aux bénéfices des banques, capital de dotation aux entreprises bancaires.
87	Combustibles et énergie	
871	Electricité	Production, distribution et commercialisation de l'électricité; mise sur pied et exploitation de systèmes d'approvisionnement en électricité; soutien de l'industrie d'approvisionnement en électricité, ainsi que des dépenses destinées à d'autres installations (p. ex. éoliennes ou solaires); bassins d'accumulation, usines électriques, approvisionnement en électricité, installations de chauffage à distance.
8710	Electricité (en général)	Taxes et prestations d'usines électriques, financements compensatoires, redevances de concession.
8711	Réseau électrique communal	Installation, exploitation et entretien de réseaux électriques propres (réseaux de transport et de distribution), participation aux coûts de réseaux électriques exploités en commun (commerce de l'électricité et autres domaines d'activités: voir fonction 8712).
8716	Réseau électrique régional	Participation aux coûts du réseau électrique exploité par l'association intercommunale.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
872	Pétrole et gaz	Traitement ou production, distribution et commercialisation du pétrole et du gaz
8720	Pétrole et gaz	Rendement des participations, participation aux excédents des entreprises propres.
8721	Approvisionnement communal en gaz	Installation, exploitation et entretien d'entreprises d'approvisionnement en gaz propres, participation aux coûts d'entreprises d'approvisionnement en gaz exploitées en commun.
8726	Approvisionnement régional en gaz	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
873	Energie non électrique	Mise en place ou exploitation de systèmes d'approvisionnement en énergie non électrique; production, commercialisation et mise en valeur de la chaleur sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'air chaud; géothermie; énergie non électrique solaire ou éolienne; chauffage à distance.
8730	Energie non électrique (en général)	Energies alternatives, ressources géothermiques.
8731	Entreprise communale de chauffage à distance, géothermie	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun (chauffages à plaquettes de bois: voir fonction 8791).
8736	Entreprise régionale de chauffage à distance, géothermie	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
879	Energie, non mentionné ailleurs	
8790	Energie, non mentionné ailleurs (en général)	Combustibles comme l'alcool, le bois et les déchets de bois, la bagasse (fibre de canne à sucre) et d'autres combustibles issus de matières non commercialisées; combustibles, non mentionnés ailleurs, autres énergies.
8791	Entreprise communale de chauffage à distance, bois et déchets de bois	Installation, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées en commun; chauffages à plaquettes de bois (entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique: voir fonction 8731).
8796	Entreprise régionale de chauffage à distance, bois et déchets de bois	Participation aux coûts de l'association intercommunale.
89	Autres exploitations artisanales	
890	Autres exploitations artisanales	
8900	Autres exploitations artisanales	Activités économiques ne pouvant être rattachées à une fonction particulière; gravières, séchoirs à foin, séchoirs à fruits et légumes, congélateurs, abattoirs.

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
9	FINANCES ET IMPÔTS	
91	Impôts	
910	Impôts	
9100	Impôts communaux ordinaires	<i>Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales, rappels d'impôts, impôts à la source, répartitions fiscales, imputation forfaitaire d'impôts. Ne sont pas compris: amendes fiscales sous 0210.</i>
9101	Impôts communaux spéciaux	<i>Contribution immobilière, impôts fonciers, droits de mutation, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les divertissements, commerces et chiens.</i>
92	Conventions fiscales	
920	Conventions fiscales	
9200	Conventions fiscales	<i>Remboursements d'impôts à la collectivité d'un autre Etat, définis par convention; conventions fiscales.</i>
93	Péréquation financière intercommunale	
930	Péréquation financière intercommunale	
9300	Péréquation financière intercommunale	<i>Système de solidarité financière entre communes, péréquation des ressources, péréquation des besoins.</i>
94	Parts aux recettes de la Confédération	
940	Parts aux recettes de la Confédération sans affectation	
9400	Parts aux recettes de la Confédération sans affectation	<i>La répartition des parts aux recettes de la Confédération suit le plan comptable harmonisé MCH2; quotes-parts aux recettes de la Confédération, parts de cantons aux recettes de la Confédération.</i>
95	Parts aux recettes, autres	
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	<i>Quotes-parts des communes à des recettes cantonales non affectées; part communale aux impôts cantonaux, aux impôts sur les successions et donations, aux régales, aux patentes et aux taxes cantonales, part à l'impôt sur les véhicules et sur les bateaux, quote-part au revenu de la location de terrains de chasse, taxes de droit d'eau, concessions hydrauliques .</i>

SCom Service des communes
Fribourg, juin 2019

Classification fonctionnelle: 4 chiffres; modèle: FFFF

Les fonctions de 1 à 4 chiffres FFFF. ont une portée obligatoire générale.

S'il n'est pas mentionné ici, le 4e chiffre peut être librement défini. Si aucune distinction n'est nécessaire, le 4e chiffre = 0.

Recommandation : Les organisations régionales sont classées sous FFF6 à FFF9.

Fonct.	Désignation	Remarques / Précisions
96	Administration de la fortune et de la dette	
961	Intérêts	
9610	Intérêts	<i>Intérêts du capital, intérêts actifs, intérêts passifs, intérêts moratoires et intérêts rémunérateurs, y.c. dans le domaine fiscal.</i>
962	Frais d'émission	
9620	Frais d'émission	<i>Commissions, redevances et frais relatifs aux titres; commissions et émoluments en relation avec l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc.</i>
963	Immeubles du patrimoine financier	<i>Immeuble (propriété foncière) à vocation de placement en capital, pouvant être aliénés et ne servant pas à l'activité administrative.</i>
9630	Immeubles du patrimoine financier	<i>Construction et entretien ainsi que revenus des immeubles du patrimoine financier, gérance immobilière, alpages et domaines communaux relevant du patrimoine financier, gains et pertes comptables sur les immeubles (économie alpestre dans le patrimoine administratif: voir fonction 8180).</i>
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	
9690	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	<i>Patrimoine financier ne pouvant être rattaché à une fonction particulière; gains et pertes comptables sur le patrimoine financier ainsi que réévaluations de ce patrimoine (sans les immeubles comptabilisés sous 9630), commissions et émoluments à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts, commissions et taxes d'opérations de négoce, agio, disagio, émoluments de gestion de dépôts, gains et pertes de change sur monnaies étrangères, intérêts négatifs</i>
9695	Patrimoine financier bourgeoisial	<i>Administration de biens bourgeoisiaux, pour autant qu'elle ne relève pas de la fonction 0 Administration générale.</i>
97	Redistributions	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO₂	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	<i>Part du montant de la taxe sur le CO₂ redistribuée.</i>
99	Postes non ventilables	
990	Postes non ventilables	<i>Postes qui ne peuvent être ventilés ou répartis.</i>
9900	Postes non ventilables	<i>Postes non répartis.</i>
995	Charges et revenus neutres	
9950	Charges et revenus neutres	<i>Ressources non affectées, allouées par des tiers.</i>
999	Clôture	
9990	Clôture	<i>En général: excédent de charges ou de revenus à la fin de l'exercice (contre-écriture du compte du bilan 299 "excédent/découvert du bilan"). Syndicats intercommunaux: excédent de charges ou de revenus de l'exercice à charge ou en faveur des communes affiliées.</i>